

DÉLIBÉRATION N° 2024.12.14

PLACES « MINUTE » RUE DE LA 8EME ARMEE

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Françoise COUTAND - Catherine INNOCENT - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs : Jean-Luc VERET donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD - Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA.

Absente non-excusee : Houria BADEK.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire expose qu'il est utile de procéder à la création de trois emplacements de stationnement réglementés « arrêt minute », rue de la 8^{ème} armée, le long de la parcelle cadastrée AR 175 (Cf annexe en pièce jointe), et ce, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement aux commerces de proximité.

Le stationnement sur ces emplacements sera ainsi limité à 15 minutes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame la Maire à mettre en œuvre la création de trois emplacements de stationnement réglementés « arrêt minute », limités à 15 minutes, rue de la 8^{ème} armée, le long de la parcelle cadastrée AR 175

17 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 18.12.2024

La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

